

TRIBUNAL de COMMERCE
Département du GREP (G)

27 SEP. 2010

Sous le N°

7046

PANI LE FOURNIL DU COLOMBIER

Société à responsabilité limitée

Au capital de 40 000 euros

Siège social : 31, rue du Colombier

Quartier de la Plaine

38160 ST MARCELLIN

069 500 288 RCS GRENOBLE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 22 JUILLET 2010**

L'an deux mille dix,
Le vingt-deux juillet,
A 18 heures,

Les associés de la société PANI LE FOURNIL DU COLOMBIER, société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros, divisé en 2000 parts de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur demande de la gérance.

Sont présents :

- la société M2A DEVELOPPEMENT, propriétaire de 1 920 parts sociales
- Monsieur Patrice MARCHAND, propriétaire de 80 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Franck MARTENON, représentant légal de la société M2A DEVELOPPEMENT, associée présente et acceptante qui possède le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Le gérant non associé est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Autorisation d'apports de parts ; agrément d'un nouvel associé,
- Modification des statuts suite à l'apport de parts réalisé,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

MP

7

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de la société M2A DEVELOPPEMENT, d'apporter à :

- la **société FM INVESTISSEMENTS**, SAS au capital de 2 158 450 euros, ayant son siège social : 31 rue du Colombier – 38160 SAINT MARCELLIN, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE,

les 1 920 parts sociales lui appartenant dans la Société, déclare autoriser cet apport et agréer expressément la société FM INVESTISSEMENTS en qualité de nouvelle associée à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'apport des 1 920 parts sociales de la société M2A DEVELOPPEMENT, et décide ainsi que les articles 6 et 7 des statuts seront, de plein droit, remplacés par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 6 – APPORTS »

Il est ajouté l'alinéa suivant :

« Suivant acte sous seing privé en date à SAINT MARCELLIN du 22 juillet 2010, la société M2A DEVELOPPEMENT a apporté à la société FM INVESTISSEMENTS, les 1 920 parts sociales lui appartenant dans la Société. »

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de quarante mille euros (40 000 euros).

Il est divisé en 2 000 parts sociales de 20 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées, qui sont attribuées et réparties entre les associés comme suit :

La Société FM INVESTISSEMENTS

À concurrence de mille neuf cent vingt parts 1 920 parts

Monsieur Patrice MARCHAND

À concurrence de quatre vingt parts..... 80 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social 2 000 parts »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MP 

TROISIEME RESOLUTION

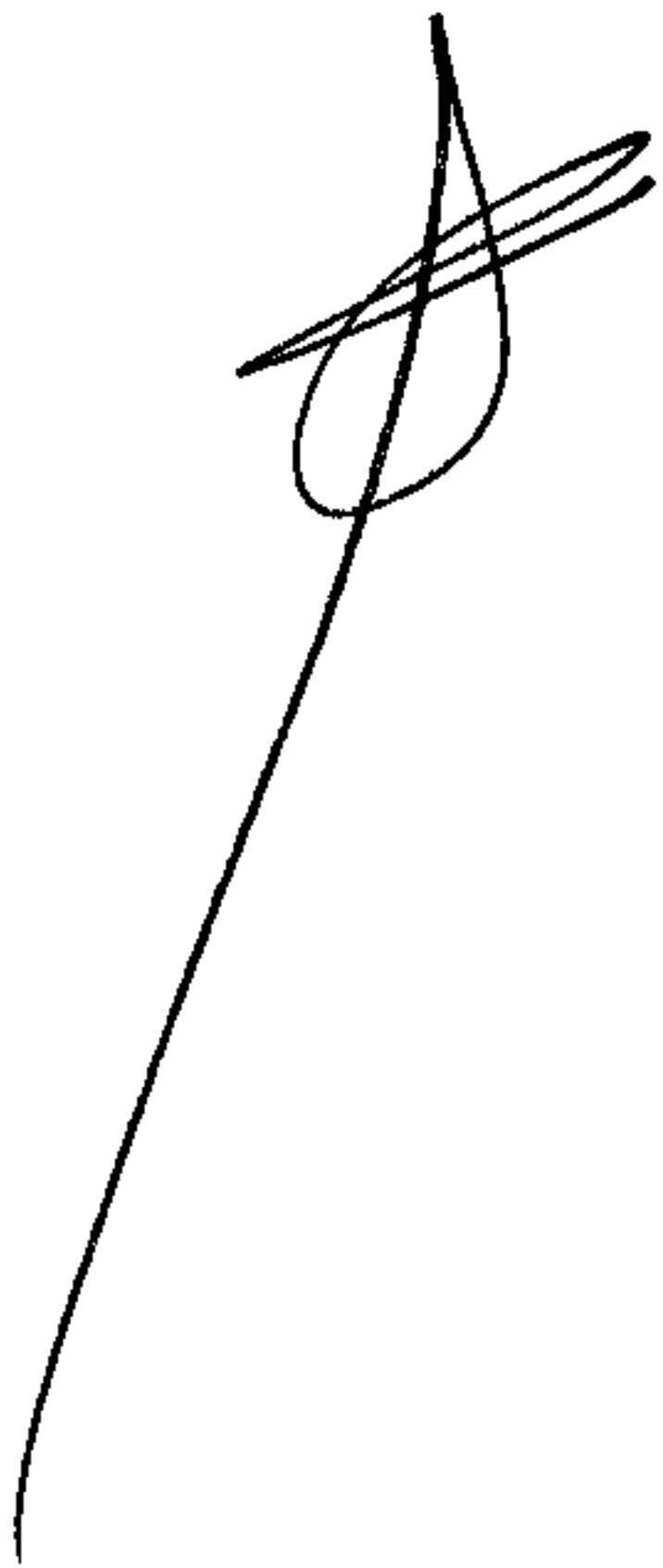
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

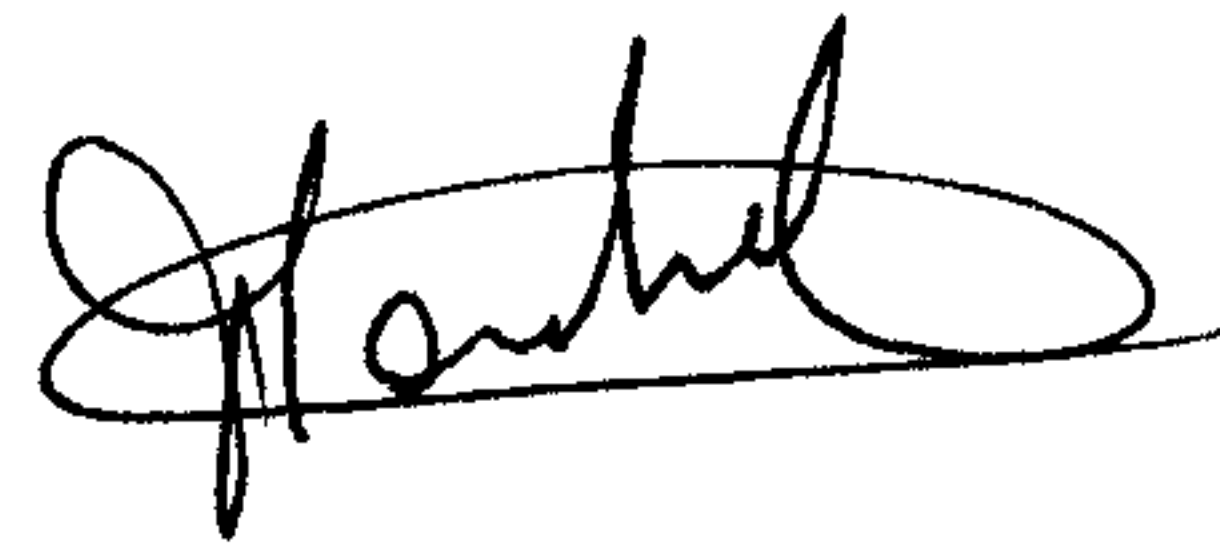
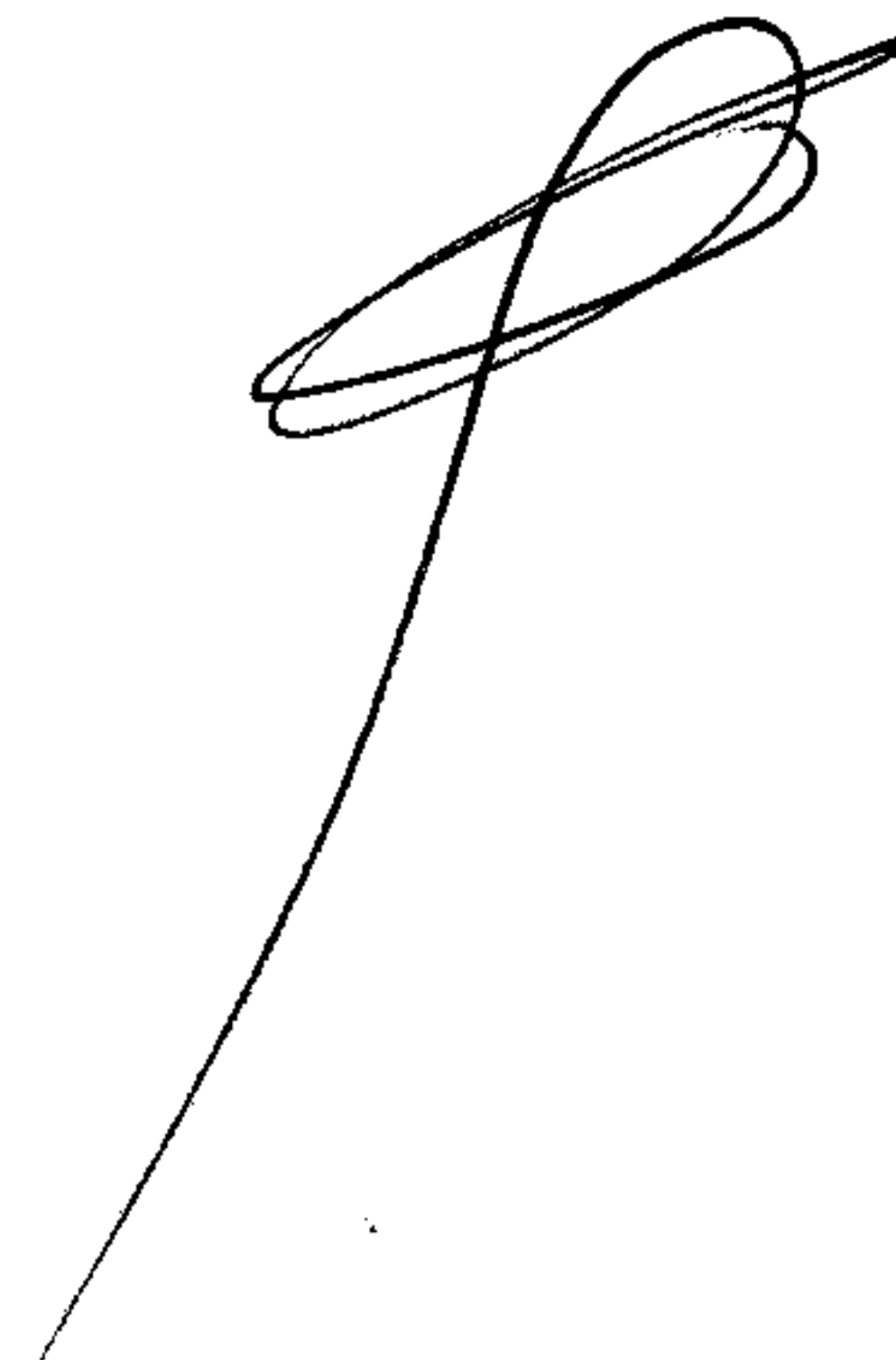
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents.

Le Gérant

A handwritten signature consisting of a stylized 'A' shape with a long vertical line extending downwards.

Les Associés

A handwritten signature that appears to be 'H. André' written in a cursive style.A handwritten signature consisting of a stylized 'P' shape with a long vertical line extending downwards.